



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon le Règlement sur les Produits Dangereux Canadien (RPD) (DORS/2015/17)

FDS n° : 088732

DOT 4

Date de la version précédente: non applicable

Date de révision: 2018-07-13

Version 1

1. IDENTIFICATION

Identificateur de produit

Nom du produit DOT 4

Autres moyens d'identification

Code du produit 088732

Numéro 467
Substance/mélange Mélange

Utilisation recommandée du produit et restrictions d'utilisation

Utilisations identifiées synthétique Liquide de frein

Utilisations déconseillées Ne pas utiliser pour un usage autre que celui pour lequel il est destiné.

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur TOTAL CANADA INC.
220, LAFLEUR
LASALLE, QUEBEC
H8R 4C9
Tel: (514) 595-7579 or 1-800-463-3955
Fax: (514) 595-5950

Point de contact service HSE

Adresse e-mail ProductSafety@total.com

Numéro d'appel d'urgence

Numéro de téléphone d'appel d'urgence 1-800-463-3955
Numéro de téléphone de l'entreprise +1 866 928 0789 (24h/24, 7d/7)
+1 215 207 0061 (24h/24, 7d/7)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification

Lésions oculaires graves/irritation oculaire - Catégorie 1
Toxicité pour la reproduction - Catégorie 2

Éléments d'étiquetage

Version HGHS



FDS n° : 088732

DOT 4

Date de la version précédente: non applicable

Date de révision: 2018-07-13

Version 1

**DANGER****Mentions de danger**

Provoque de graves lésions des yeux
Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus

Conseils de prudence - Prévention

Se procurer les instructions spéciales avant utilisation
Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité
Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

Conseils de prudence - Intervention

• EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin

Yeux

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

Conseil de prudence - Stockage

Garder sous clef

Conseils de prudence - Élimination

Éliminer le contenu/réceptacle dans une usine d'élimination des déchets homologuée

Autres informations

Autres dangers Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Propriétés physico-chimiques Les surfaces contaminées deviennent extrêmement glissantes.

Propriétés environnementales Le produit peut former un film d'huile sur la surface de l'eau, ce qui peut empêcher l'échange d'oxygène. Ne pas rejeter dans l'environnement.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**Mélange**

Nom Chimique	No.-CE	No.-CAS	% en poids
Triethylene glycol, monobutyl ether	205-592-6	143-22-6	>8-<18%

Version HGHS



FDS n° : 088732

DOT 4

Date de la version précédente: non applicable

Date de révision: 2018-07-13

Version 1

Poly(oxy-1,2-ethanediyl), a-butyl-w-hydroxy	-	9004-77-7	>10-<30%
Diisopropanolamine	203-820-9	110-97-4	>0.5-<1.5%
2,6-di-tert-butyl-p-cresol	204-881-4	128-37-0	>0.1-<1%
Diethylene glycol monomethyl ether	203-906-6	111-77-3	>0.1- >1%

4. PREMIERS SECOURS**Mesures de premier secours pour les différentes voies d'exposition****Conseils généraux**

EN CAS DE TROUBLES GRAVES OU PERSISTANTS, APPELER UN MEDECIN OU DEMANDER UNE AIDE MEDICALE D'URGENCE.

Contact avec les yeux

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Après avoir rincé une première fois, enlever toute lentille de contact et continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

Contact avec la peau

Laver immédiatement au savon et abondamment à l'eau en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Les jets à haute pression peuvent endommager la peau. Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

Inhalation

évacuer la victime à l'air frais et la laisser au repos dans une position confortable pour respirer. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle.

Ingestion

Nettoyer la bouche avec de l'eau. NE PAS faire vomir. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. En cas d'ingestion, appeler immédiatement un médecin ou le centre de contrôle anti-poison.

Protection pour les secouristes

Le secouriste doit se protéger. Voir section 8 pour plus de détails. Ne pas pratiquer le bouche-à-bouche si la victime a ingéré ou inhalé la substance ; pratiquer la respiration artificielle au moyen d'un Pocket Mask® muni d'une valve unidirectionnelle ou d'un autre dispositif médical respiratoire approprié.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés**Contact avec la peau**

Non classé d'après les données disponibles. L'injection à haute pression de produit sous la peau peut avoir de très graves conséquences même sans symptôme ou blessure apparent.

Contact avec les yeux

Provoque de graves lésions des yeux.

Inhalation

Non classé d'après les données disponibles. L'inhalation de vapeurs à haute concentration peut provoquer une irritation du système respiratoire. (Appeler un médecin si des symptômes apparaissent).

Ingestion

Non classé d'après les données disponibles. L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.

Version HGHS



FDS n° : 088732

DOT 4

Date de la version précédente: non applicable

Date de révision: 2018-07-13

Version 1

Symptômes Pas d'information disponible.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Conseils aux médecins Traiter de façon symptomatique.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié Dioxyde de carbone (CO₂), poudre ABC. Mousse. Eau pulvérisée ou en brouillard.

Unsuitable Extinguishing Media Ne pas utiliser un jet d'eau bâton, qui pourrait répandre le feu.

Risque particulier La combustion incomplète et la thermolyse produisent des gaz plus ou moins toxiques tels que CO, CO₂, hydrocarbures variés, aldéhydes et des suies. A forte concentration ou en atmosphère confinée, leur inhalation est très dangereuse. Oxydes d'azote (NO_x).

Données sur les risques d'explosion

Sensibilité à l'impact Aucun(e).

Sensibilité à la décharge statique Aucun(e).

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu Comme pour tout incendie, porter un respirateur à air comprimé, MSHA/NIOSH (approuvé ou équivalent), ainsi qu'une combinaison complète de protection. Eloigner le personnel non concerné.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL**Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Informations générales Ne pas toucher ni marcher sur le produit déversé. Les surfaces contaminées deviennent extrêmement glissantes. Utiliser un équipement de protection individuelle. Assurer une ventilation adéquate. Éliminer toute source d'ignition.

Autres informations Voir Section 12 pour toute information supplémentaire.

Précautions pour la protection de l'environnement

Informations générales Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines. Empêcher l'entrée dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les zones confinées. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Endiguer pour récupérer les déversements importants de liquide. Si nécessaire, endiguer le produit avec de la terre sèche, du sable ou d'autres matériaux similaires non combustibles.

Méthodes de nettoyage Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale. En cas de contamination de sol, enlever le sol souillé pour traitement ou élimination, en conformité avec les réglementations locales.

Version HGHS



FDS n° : 088732

DOT 4

Date de la version précédente: non applicable

Date de révision: 2018-07-13

Version 1

7. MANIPULATION ET STOCKAGE**Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Conseils pour une manipulation sans danger Équipement de protection individuelle, voir section 8. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Prévention des incendies et des explosions Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Mesures d'hygiène Faire adopter des règles d'hygiène strictes pour le personnel exposé au risque de contact avec le produit. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, la zone de travail et les vêtements. N'utiliser ni produit abrasif, ni solvant, ni carburant. Ne pas s'essuyer les mains avec des chiffons qui ont servi au nettoyage. Ne pas placer les chiffons imbibés de produit dans les poches des vêtements de travail.

Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques/Conditions de stockage Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Stocker dans un bac de rétention. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Conserver de préférence dans l'emballage d'origine : dans le cas contraire, reporter, s'il y a lieu, toutes les indications de l'étiquette réglementaire sur le nouvel emballage. Ne pas retirer les étiquettes de danger des récipients (mêmes vides). Concevoir les installations pour éviter les projections accidentelles de produit (par exemple, rupture de joint) sur des carters chauds et des contacts électriques. Stocker à température ambiante. Protéger de l'humidité.

Matières à éviter Oxydants forts. Acides forts. Bases fortes.

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**Paramètres de contrôle****Limites d'exposition**

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle.

Nom Chimique	Alberta	British Columbia	Ontario	Quebec
2,6-di-tert-butyl-p-cresol 128-37-0	TWA 10 mg/m ³	TWA 2 mg/m ³	TWA 2 mg/m ³	STEV 10 mg/m ³

Version HGHS



FDS n° : 088732

DOT 4

Date de la version précédente: non applicable

Date de révision: 2018-07-13

Version 1

Légende Voir section 16

Contrôles de l'exposition**Mesures d'ordre technique**

Appliquer les mesures techniques nécessaires pour respecter les valeurs limites d'exposition professionnelle. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. Dans le cas de travaux en enceinte confinée (cuves, réservoirs...), s'assurer d'une atmosphère respirable et porter les équipements recommandés.

Mesures de protection individuelle, comme le port d'un équipement de protection individuelle**Informations générales**

Toutes les mesures de protection collective doivent être installées et mises en œuvre avant d'envisager de recourir aux équipements de protection individuelle. Les recommandations sur les équipements de protection individuelle (EPI) s'appliquent au produit EN L'ETAT. En cas de mélange ou de formulation, il est conseillé de contacter les fabricants de ces EPI.

Protection des yeux/du visage

Lunettes de sécurité étanches. Écran facial.

Protection de la peau et du corps

Porter les vêtements de protection appropriés. Chaussures ou bottes de sécurité.

Protection des mains

Gants résistants aux hydrocarbures: Caoutchouc fluoré. Caoutchouc nitrile. Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact.

Protection respiratoire

Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés. Appareil respiratoire muni d'une cartouche combinée vapeurs/particules. Attention ! Les filtres ont une durée d'utilisation limitée. L'usage d'appareils respiratoires doit se conformer strictement aux instructions du fabricant et aux réglementations qui régissent leurs choix et leurs utilisations.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**Propriétés physiques et chimiques**

Aspect	limpide
Couleur	jaune
État physique @20°C	liquide
Odeur	ammoniacale
Seuil olfactif	Pas d'information disponible

<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Remarques</u>	<u>Méthode</u>
pH	7.7	Non applicable	
Point/intervalle de fusion		Non applicable	

Version HGHS



FDS n° : 088732

DOT 4

Date de la version précédente: non applicable

Date de révision: 2018-07-13

Version 1

Point/intervalle d'ébullition	281.6 °C 539 °F	Pas d'information disponible	
Point d'éclair	132.2 °C 270 °F	Pas d'information disponible	ASTM D93 ASTM D93.
Taux d'évaporation		Pas d'information disponible	
Limites d'inflammabilité dans l'air			
supérieure		Pas d'information disponible	
inférieure		Pas d'information disponible	
Pression de vapeur	< 0.01 kPa @ 20 °C	Pas d'information disponible	
Densité de vapeur		Pas d'information disponible	
Densité relative	1.053	@ 20 °C	
Masse volumique	1053 kg/m ³	@ 20 °C	
Hydrosolubilité		Insoluble	
Solubilité dans d'autres solvants		Pas d'information disponible	
logPow		Pas d'information disponible	
Température d'auto-inflammabilité		Pas d'information disponible	
Température de décomposition		Pas d'information disponible	
Viscosité, cinématique	1100 mm ² /s	@ -40 °C	
Propriétés explosives	Non-explosif		
Propriétés comburantes	Non applicable		
Possibilité de réactions dangereuses	Aucune dans les conditions normales d'utilisation		
Autres informations			
Point de congélation		Pas d'information disponible	

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

<u>Réactivité</u>	Aucune dans les conditions normales d'utilisation.
<u>Stabilité chimique</u>	Stable dans les conditions recommandées de manipulation et de stockage.
<u>Possibilité de réactions dangereuses</u>	Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.
<u>Conditions à éviter</u>	Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation. Tenir à l'écart de la chaleur et des étincelles.
<u>Matières incompatibles</u>	Oxydants forts. Acides forts. Bases fortes.
<u>Produits de décomposition dangereux</u>	La combustion incomplète et la thermolyse produisent des gaz plus ou moins toxiques tels que monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, hydrocarbures variés, aldéhydes et des suies. Cétones. Acides organiques. Oxydes d'azote (NOx).

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**Informations concernant les voies d'exposition possibles**

Version HGHS



FDS n° : 088732

DOT 4

Date de la version précédente: non applicable

Date de révision: 2018-07-13

Version 1

Symptômes	Pas d'information disponible.
Contact avec la peau	Non classé d'après les données disponibles. L'injection à haute pression de produit sous la peau peut avoir de très graves conséquences même sans symptôme ou blessure apparent.
Contact avec les yeux	Provoque de graves lésions des yeux.
Inhalation	Non classé d'après les données disponibles. L'inhalation de vapeurs à haute concentration peut provoquer une irritation du système respiratoire. (Appeler un médecin si des symptômes apparaissent).
Ingestion	Non classé d'après les données disponibles. L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.

Effets différés, immédiats et chroniques d'une exposition à court-terme et à long-terme**Toxicité aiguë - Informations sur le produit**

Orale	Non classé d'après les données disponibles
Dermale	Non classé d'après les données disponibles
Inhalation	Non classé d'après les données disponibles

Toxicité aiguë - Informations sur les composants

Nom Chimique	DL50 oral	DL50 dermal	CL50 par inhalation
Triethylene glycol, monobutyl ether 143-22-6	LD50 5000 - 11300 mg/kg bw (rat)	LD50 3540 mg/kg bw (rabbit)	
Poly(oxy-1,2-ethanediyl), a-butyl-w-hydroxy 9004-77-7	LD50 2630 mg/kg (rat)	LD50 3540 mg/kg (rabbit)	
Diisopropanolamine 110-97-4	> 2000 mg/kg bw (Rat)	8000 mg/kg bw (Rabbit)	
2,6-di-tert-butyl-p-cresol 128-37-0	LD50 > 5000 mg/kg (Rat - OECD 401)	LD50 5001 mg/kg (Rabbit - OECD 402)	
Diethylene glycol monomethyl ether 111-77-3	= 4 mL/kg (Rat)	= 2500 µL/kg (Rabbit)	

Corrosion cutanée/irritation cutanée	Non classé d'après les données disponibles.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Risque de lésions oculaires graves.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Non classé d'après les données disponibles.
Mutagénicité sur les cellules germinales	Non classé d'après les données disponibles.
Cancérogénicité	Non classé d'après les données disponibles.

Version HGHS



FDS n° : 088732

DOT 4

Date de la version précédente: non applicable

Date de révision: 2018-07-13

Version 1

Toxicité pour la reproduction	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
Effets sur les organes-cibles (STOT)	Aucun à notre connaissance.
STOT - exposition unique	Non classé d'après les données disponibles.
TSOC - exposition répétée	Non classé d'après les données disponibles.
Danger par aspiration	Non classé d'après les données disponibles.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**Écotoxicité****Toxicité aiguë pour le milieu aquatique - Informations sur le produit**

Pas d'information disponible

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique - Informations sur les composants

Nom Chimique	Toxicité pour les algues	Toxicité pour le poisson	Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques.	Toxicité pour les microorganismes
Triethylene glycol, monobutyl ether 143-22-6	EC50(72h) 500 - 3211 mg/l (Desmodesmus subspicatus)	LC50(96h) 2200-4600 mg/l (Leuciscus idus)	EC50(48h) 500 - 3141.3 mg/l (Daphnia magna)	
Poly(oxy-1,2-ethanediyl), a-butyl-w-hydroxy 9004-77-7	EC50(72h) 2490 mg/l (Scenedesmus capricornutum)(OECD guideline 201)	LC50(96h) 1.8 g/l (OECD guideline 203)	EC50(48h) >3.2 g/l (daphnia magna) (OECD guideline 203)	
Diisopropanolamine 110-97-4	EC50 (72h) = 270 mg/L Desmodesmus subspicatus	LC50 (96h) 1466 mg/L Danio rerio (OECD 403)	EC50 (48h) = 277.7 mg/l Daphnia magna	
2,6-di-tert-butyl-p-cresol 128-37-0	EC50 (72h) 0.5 mg/L (Desmodesmus subspicatus)	LC50 (96h) > 0.57 mg/L (Danio rerio)	LC50 (48h) 0.61 mg/L (Daphnia magna - OECD 202)	
Diethylene glycol monomethyl ether 111-77-3	EC50 (72h) > 500 mg/L Desmodesmus subspicatus	LC50 (96h) = 7500 mg/L Lepomis macrochirus (static) LC50 (96h) = 7500 mg/L Lepomis macrochirus () LC50 (96h) = 5741 mg/L Pimephales promelas ()	EC50 (48h) > 500 mg/L Daphnia magna	EC50 > 10000 mg/L 17 h

Toxicité chronique pour le milieu aquatique - Informations sur le produit

Pas d'information disponible

Toxicité chronique pour le milieu aquatique - Informations sur les composants

Pas d'information disponible

Nom Chimique	Toxicité pour les algues	Toxicité pour la daphnie et	Toxicité pour le poisson	Toxicité pour les
--------------	--------------------------	-----------------------------	--------------------------	-------------------

Version HGHS



FDS n° : 088732

DOT 4

Date de la version précédente: non applicable

Date de révision: 2018-07-13

Version 1

		les autres invertébrés aquatiques.		microorganismes
2,6-di-tert-butyl-p-cresol 128-37-0		NOEC (21d) 0.07 mg/L (Daphnia magna)		

Effets sur les organismes terrestres Pas d'information disponible.**Persistance et dégradabilité**

Pas d'information disponible

Potentiel de bioaccumulation**Informations sur le produit** Pas d'information disponible.**logPow** Pas d'information disponible**Informations sur les composants**

Nom Chimique	log Pow
Triethylene glycol, monobutyl ether 143-22-6	0.51
Diisopropanolamine 110-97-4	-0.79
2,6-di-tert-butyl-p-cresol 128-37-0	5.1
Diethylene glycol monomethyl ether 111-77-3	0

Mobilité**Sol** Compte tenu de ses caractéristiques physico-chimiques, le produit est peu mobile dans le sol.**Air** Il y a peu de pertes par évaporation**Eau** Le produit est insoluble et s'enfonce dans l'eau.**Autres effets néfastes****Informations générales** Pas d'information disponible**13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION****Traitement des déchets****Déchets de résidus/produits inutilisés**

Ne pas rejeter dans l'environnement. Ne pas jeter les résidus dans l'égout. Dispose of in accordance with all applicable national environmental laws and regulations. Dans la mesure du possible le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération. Autres règlements : Normes fédérales canadiennes inexistantes; cependant, les installations fédérales

Version HGHS



FDS n° : 088732

DOT 4

Date de la version précédente: non applicable

Date de révision: 2018-07-13

Version 1

d'élimination des rebuts sont généralement limitées à 15 mg/L pour l'ensemble des huiles et des graisses. Il pourrait exister des normes provinciales et celles-ci devraient être demandées au moment où les autorités sont averties.

Emballages contaminés

Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

<u>TDG</u>	non réglementé
<u>DOT</u>	non réglementé
<u>MEX</u>	non réglementé
<u>ICAO/IATA</u>	non réglementé
<u>IMDG/IMO</u>	non réglementé
<u>ADR/RID</u>	non réglementé
<u>ADN</u>	non réglementé

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Ce produit a été classifié conformément aux critères de danger du Règlement sur les Produits Dangereux (RPD) du Canada (DORS/2015/17) et la fiche de données de sécurité (FDS) contient toute l'information requise en vertu du RPD

Inventaires Internationaux Toutes les substances contenues dans ce produit sont listées ou exemptées d'enregistrement dans les inventaires suivants :
Canada (DSL/NDSL)

16. AUTRES RENSEIGNEMENTS, Y COMPRIS LA DATE DE PRÉPARATION DE LA DERNIÈRE RÉVISION

<u>NFPA</u>	Danger pour la santé 2	Inflammabilité 1	Instabilité 0	Danger particulier. -
<u>HMIS</u>	Danger pour la santé 2	Inflammabilité 1	Danger Physique 0	Protection individuelle X

Date de révision: 2018-07-13
Révision Publication initiale

Version HGHS



FDS n° : 088732

DOT 4

Date de la version précédente: non applicable

Date de révision: 2018-07-13

Version 1

Abbreviations, acronymes

ACGIH = American Conference of Governmental Industrial Hygienists = Association américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux

bw = body weight = poids corporel

bw/day = body weight/day = poids corporel par jour

EC x = Effect Concentration associated with x% response = concentration de l'effet associé à une réaction de x %

GLP = Good Laboratory Practice - BPL = Bonnes Pratiques de Laboratoire

IARC = International Agency for Research of Cancer = Agence internationale pour la recherche sur le cancer

LC50 = 50% Lethal Concentration = CL50 - Concentration Létale 50% - Concentration du produit chimique, dans l'air ou dans l'eau, qui cause la mort de 50% (la moitié) du groupe d'animaux testés

LD50 = 50% Lethal Dose = LD50 - Dose Létale 50% - Dose du produit chimique, qui, donnée en une fois, cause la mort de 50% (la moitié) du groupe d'animaux testés

LL = Lethal Loading = Charge létale

NIOSH = National Institute of Occupational Safety and Health = Institut national Américain de sécurité et santé au travail

NOAEL = No Observed Adverse Effect Level = Dose sans effet nocif observé

NOEC = No Observed Effect Concentration = Concentration sans effet observé

NOEL = No Observed Effect Level = Dose sans effet observé

OECD = Organization for Economic Co-operation and Development = OCDE - Organisation de Coopération et Développement Economiques

OSHA = Occupational Safety and Health Administration = Ministère pour la sécurité et la santé au travail (Etats Unis d'Amérique)

UVCB = Substance of unknown or Variable composition, Complex reaction products or Biological material = Substance de composition inconnue ou variable, produits de réactions complexes ou matériel biologique

NTP = National Toxicology Program = Programme National de Toxicologie

Section 8

TWA (Time Weight Average): Valeur moyenne d'exposition

STEL (Short Term Exposure Limits): Valeur limite d'exposition à court terme

+	Produit sensibilisant	*	Désignation de la peau
C:	Cancérogène	R:	Toxique pour la reproduction
Ceiling:	Valeur Limite Plafond		

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que celui pour lequel il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent. Cette énumération ne peut pas être considérée comme exhaustive. Le destinataire doit s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent pas en raison de textes autres que ceux cités.

Fin de la Fiche de Données de Sécurité